CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 07 août 2017 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR RÉGINALD DESROSIERS, MAIRE

 MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR PATRICE TRUCHON, CONSEILLER

 MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

ABSENT : MONSIEUR RÉMI SAVARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-08-01**

**ADOPTION DE l’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item « Divers » ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-08-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 10 JUILLET 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2017 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2017 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-08-03**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 JUILLET 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 juillet 2017 transmis par le directeur générale et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-un-mille-trois-cent-vingt-sept-dollars et trente-neuf-cents (101,327.39$) de déboursés et de douze-mille-sept-cent-soixante-dollars et quatre-vingt-deux-cents (12,760.82$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de cent-quatorze-mille-quatre-vingt-huit-dollars et vingt-et-un-cents (114,088.21$);

QUE ces dépenses font partie intégrante du procès-verbal comme s’ils sont ici au long reproduits.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a. directeur général et secrétaire-trésorier, certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-08-04**

**DÉPÔT-PROCÈS-VERBAL DE L’OUVERTURE DES SOUMISSIONS : PROJET NUMÉRO PR-2017-06-16-PROJET D’ASPHALTAGE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du dépôt du procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour le projet d’asphaltage Projet numéro 2017-06-16;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

De prendre acte de fait du dépôt du procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour le projet numéro PR-2017-06-16.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-08-05**

**ADJUDICATION DE CONTRAT-PROJET NUMÉRO PR-2017-06-16-PROJET D’ASPHALTAGE**

CONSIDÉRANT QU’une demande de soumissions sur le site du SEAO a été adressée concernant le projet numéro PR-2017-06-16-Projet d’asphaltage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’adjuger en faveur de Pavages des Monts inc., le contrat pour le projet d’asphaltage projet numéro PR-2017-06-16 pour la somme de cent-vingt-et-un-mille-six-cent-trente-quatre-dollars (121,634.00$) taxes incluses, le tout conformément aux documents d’appel d’offres et à la soumission de cette entreprise, datée du 02 août 2017;

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-08-06**

**APPROBATION-DEMANDE D’USAGE CONDITIONNEL FAITE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 102 VISANT LA PROPRIÉTÉ DES LOTS 3 168 982 ET 3 168 984, CADASTRE DU QUÉBEC ET AYANT POUR OBJET D’AUTORISER UN USAGE DE PRÉLÈVEMENT D’EAU SOUTERRAINE, DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION DE CETTE EAU POUR REMPLACER L’ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SYSTÈME D’AQUEDUC DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une demande d’usage conditionnel faite en vertu du Règlement numéro 102 rue les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d’usage conditionnel vise la propriété des lots 3 168 982 et 3 168 984, Cadastre du Québec et ayant pour objet d’autoriser un usage de prélèvement d’eau souterraine, de traitement et de distribution de cette eau pour remplacer l’alimentation en eau potable du système d’aqueduc de la Municipalité de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE la délivrance d’un permis ou d’un certificat relatif à un usage conditionnels visé au Règlement numéro 102 sur les usages conditionnels est assujettie à l’approbation par le Conseil;

CONSIDÉRANT QU’un avis public a été publié le 18 juillet 2017, invitant toute personne intéressée à se faire entendre relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d’urbanisme de la Municipalité de Sainte-Félicité recommande l’approbation de la demande d’usage conditionnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal autorise la demande d’usage conditionnel faite en vertu du Règlement numéro 102 sur les usages conditionnels visant la propriété des lots 3 168 982 et 3 168 984, Cadastre du Québec et ayant pour objet d’autoriser un usage de prélèvement d’eau souterraine, de traitement et de distribution de cette eau pour remplacer l’alimentation en eau potable du système d’aqueduc de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-08-07**

**APPROBATION-PROMESSE D’ACHAT-ACQUISITION DE TERRAINS DE FERME GINO SAVARD INC.-PROJET DE MISE AUX NORMES DE L’EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT LA promesse d’achat conclue entre la Municipalité de Sainte-Félicité l’ « **acheteur** et Ferme Gino Savard inc., représentée par Monsieur Gino Savard le **vendeur** en date du 27 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QU’en vertu de la promesse d’achat, l’acheteur s’engage à acheter l’immeuble d’une superficie maximale de 26 000 mètres carrés constitué des terrains suivants :

° un terrain sans bâtisse dessus construite, constitué à même le lot 3 168 984 bordé par la route de l’Église, dans la Municipalité de Sainte-Félicité et composé de deux (2) parties rectangulaires :

L’une de 95 par 103 mètres localisé à l’emplacement devant servir au prélèvement d’eau du projet d’alimentation en eau potable de la municipalité;

Et l’autre de 10 par 157 mètres, constituant une largeur d’emprise de la route de l’Église pour installer une partie des conduites devant amener l’eau prélevé vers les équipements de traitement projetés;

° un terrain sans bâtisse dessus construite, constitué à même le lot 3 168 982 bordé par la route de l’Église, dans la Municipalité de Sainte-Félicité ayant une forme rectangulaire de 127 par 114 mètres, et localisé à l’emplacement devant servir au traitement de l’eau et à son renvoi vers la conduite d’amenée existante du réseau d’aqueduc municipal de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE le prix total de vente est de vingt-deux-mille-cinq-cent-dollars (22,500.00$);

CONSIDÉRANT les conditions préalables de la promesse d’achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accepte la promesse d’achat conclue avec Ferme Gino Savard inc. représenté par Monsieur Gino Savard.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-08-08**

**ACOMPTE SUR LE PRIX DE VENTE-ACQUISITION DE TERRAINS DE FERME GINO SAVARD INC.-PROJET DE MISE AUX NORMES DE L’EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 2017-08-07 pour l’acquisition de terrains pour le projet de mise aux normes de l’eau potable;

CONSIDÉRANT la promesse d’achat conclue avec Ferme Gino Savard inc. en date du 27 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le versement de l’acompte sur le prix de vente d’un montant de mille-deux-cent-dollars (1200.00$), payable en fidéicommis à l’ordre du notaire mandaté pour l’acte de vente notarié;

QUE l’acompte soit pris dans le surplus accumulé de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-08-09**

**FORMATION DU COMITÉ DE PILOTAGE DE LA DÉMARCHE POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM)**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit former un Comité de pilotage de la démarche Politique familiale municipale (PFM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité nomme sur le Comité de pilotage de la démarche Politique familiale municipale (PFM) les personnes suivantes :

° Madame Sandra Bérubé (conseillère responsable du dossier PFM);

° Madame Maude Émilie Savard (éducatrice spécialisée);

° Madame Caroline Turbide (graphiste);

° Madame Marie-Claude Pelletier (diététicienne);

° Madame Christine Otis (enseignante);

° Madame Annie Paré (infirmière auxiliaire).

**INSTALLATION D’ÉLECTRICITÉ-ABRI POUR ABRASIF**

Ce dossier est reporté à une prochaine séance ordinaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-08-10**

**ALLUMAGE DE FEUX SUR LA HALTE ROUTIÈRE-LETTRE DE MADAME GISÈLE L. DUGUAY ET MONSIEUR JEANNOT LAVOIE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la correspondance du 01-08-2017 de Madame Gisèle L. Duguay et Monsieur Jeannot Lavoie concernant l’allumage de feux sur la halte routière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité autorise l’achat et l’installation d’une signalisation pour interdire les feux à ciel ouvert sur la halte routière.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-08-11**

**ADJUDICATION DE CONTRAT-TRAVAUX DE FAUCHAGE LE LONG DES CHEMINS MUNICIPAUX-ÉTÉ 2017**

CONSIDÉRANT QU’une demande de soumissions sur invitation écrite a été adressée pour des travaux de fauchage le long des chemins municipaux pour l’été 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance des deux (2) soumissions reçues, soit :

° Stéphane Franche : 720.00$ taxes incluses

° Denis Savard : 875.00$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit : Stéphane Franche, le contrat pour des travaux de fauchage le long des chemins municipaux pour la somme de sept-cent-vingt-dollars (720.00$) taxes incluses, le tout conformément au document d’appel d’offres sur invitation écrite et à la soumission datée du 20 juillet 2017;

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant légalement les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-08-12**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS-LIGNAGE DE RUES**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire demander des soumissions sur invitation écrite pour le lignage de rues de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu sur division (Monsieur Fidélio Simard se prononce contre);

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions sur invitation écrite pour le lignage de rues de la municipalité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-08-13**

**DEMANDE D’APPUI-ACCAPAREMENT ET FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES**

CONSIDÉRANT les annonces récentes de la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

CONSIDÉRANT l’acquisition de terres par PANGEA dans la MRC de Kamouraska tout juste après l’annonce de ces investissements agricoles et également la recrudescence de leurs achats dans la région de Montmagny;

CONSIDÉRANT que d’autres investisseurs et fonds d’investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les fonds d’investissement entrainent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

CONSIDÉRANT que la financiarisation des terres agricoles met en péril l’établissement de la relève, la diversité de l’agriculture, le dynamisme et l’économie des régions;

CONSIDÉRANT que la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l’agriculture, des pêcheries, de l’énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l’acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l’UPA du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec l’Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, a soumis un mémoire à la CAPERN le 17 mars 2015 et 47 résolutions d’appui provenant de MRC, de municipalités et de partenaires présentant les craintes de la relève et des producteurs sur le phénomène de l’accaparement des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec n’a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

CONSIDÉRANT que les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d’une base de données n’a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et suivi du phénomène d’accaparement des terres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande au Gouvernement du Québec :

° Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels;

° Que soit créer une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d’accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

**EAU POTABLE-DEMANDE DE MADAME SANDRA BÉRUBÉ**

Madame Sandra Bérubé, conseillère, demande si un avis a été émis dans le but de diminuer la consommation de l’eau potable en raison de la période de sécheresse.

Le maire l’informe qu’aucun avis n’a été émis par les responsables de NORDIKeau inc.

**RÈGLEMENTS-DEMANDE DE MADAME SANDRA BÉRUBÉ**

Madame Sandra Bérubé, conseillère, demande de publier le Règlement sur la qualité de vie sur le site de la Municipalité.

**SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL-DEMANDE DE MADAME SANDRA BÉRUBÉ**

Madame Sandra Bérubé demande de faire un rappel aux employés pour la santé et sécurité au travail des employés de la Municipalité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-08-13**

**RÉPARATION DE LA CROIX-CAP- À -LA -BALEINE-MENTION DE REMERCIEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE trois (3) bénévoles, soit : Messieurs Élian Gagné, Régis Lavoie et Rémi Turbide ont procédé bénévolement à la réparation de la croix du Cap-à-la-Baleine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l’unanimité des conseillers :

Que soit envoyée une lettre de remerciements à chaque personne qui ont réparés bénévolement la croix du Cap-à-la-Baleine.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h33, Fin : 19h59)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-08-14**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 07 août 2017, l’ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h00.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Réginald Desrosiers, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Réginald Desrosiers Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

 Secrétaire-trésorier